

CAPA Certifié-e-s Contestation RDVC Appréciations finales

Mme la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Nous commencerons par un amer constat qui résume assez bien la situation actuelle de l'Education Nationale pendant cette crise sanitaire, situation que nous ne développerons pas. Un pays qui fait de l'ouverture des écoles une priorité mais qui est l'un des rares à ne pas vacciner en priorité ses enseignants c'est finalement assez cohérent avec un pays qui pense que l'école peut et doit tout mais lui demande de le faire avec des bouts de ficelle. Si on plaçait un peu moins haut la barre des ambitions et un peu moins bas celle de l'investissement réel, notre système scolaire se porterait tellement mieux. Mais on préfère, comme toujours en matière d'éducation, se payer de mots.

Concernant cette CAPA, pour la CFDT, le dialogue social est au cœur de l'action syndicale. Les CAP constituaient le lieu privilégié pour ce dialogue en ce qui concernait les opérations individuelles. Leurs compétences ont été réduites de façon drastique, le Sgen-CFDT déplore cette évolution qui amoindrit considérablement les échanges entre les représentants du personnel et ceux de l'administration.

Tout d'abord, quelques interrogations et propositions. Qui sont ces 27 collègues dont l'appréciation n'est pas renseignée ? Est-ce pour cause de maladie, de congés, de refus de rendez-vous ? Il n'y en avait que 17 l'an dernier, comment expliquez-vous cette augmentation ?

L'ordre du jour de cette CAPA porte sur les requêtes de contestation d'appréciation finale déposées par les collègues ayant bénéficié d'un RDV de carrière. 8 dossiers vont être examinés. Le Sgen-CFDT rappelle à cette occasion qu'il a approuvé le protocole PPCR y compris dans sa déclinaison ministérielle de modernisation de l'évaluation des enseignants. Mais le Sgen-CFDT n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière – cas unique dans la fonction publique – puisqu'il a toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon.

La répartition des demandes de révision est claire : nos collègues ont compris l'importance de l'évaluation du 9ème échelon. Comme cet avis n'est plus modifiable par la suite, et qu'avoir « excellent » permet de gagner quelques années pour passer à la hors classe par rapport à un « satisfaisant » ou un « à consolider », l'enjeu est fort. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer la nécessité de rendre cet avis révisable. De plus, il y a incompréhension des collègues dans la notation: la majorité des items n'est pas celle qui conduit nécessairement à l'appréciation finale. Ce sont les items inférieurs et moins nombreux qui semblent conduire à la déterminer. Nous insistons aussi sur le fait, particulièrement au 9eme échelon, que c'est une carrière, et non une séance observée, qui doit déterminer l'appréciation finale de la rectrice.

Toutes les requêtes faites le sont principalement parce que les collègues éprouvent le sentiment de voir leur investissement méprisé, voire leurs qualités bafouées: sans doute est-ce le signe que les enseignants ont besoin de la même bienveillance que l'institution leur demande vis-à-vis des élèves qu'ils ont en charge.

L'an passé, 23 dossiers étaient examinés pour 46 recours gracieux, contre 8 et 25 cette année. Nous espérons que cette baisse est causée par une amélioration de la qualité de l'évaluation qui reflète plus fidèlement l'engagement de nos collègues dans leur métier plutôt qu'un sentiment d'impuissance et de résignation devant un employeur qui peine à reconnaître l'engagement de ses personnels. Depuis 2 ans, notre académie a fait le choix de voir dans l'examen des requêtes une possibilité de modifier des appréciations finales, se

saisissant ainsi de la possibilité de dialogue et d'échange de l'instance, ce que toutes n'ont pas fait. Le Sgen-CFDT souhaite vivement que cette CAPA soit aussi constructive cette année et permette d'aborder ensemble, représentants des personnels et administration, en transparence, la carrière des collègues.

Concernant les demandes de congés formation, nous constatons que toutes les 4^e demandes ont reçu un avis favorable, un progrès par rapport à l'année dernière. Nous regrettons cependant cette attente toujours trop longue pour obtenir un congé de formation.

Merci pour votre attention.